



COTE D'ALERTE DÉPASSÉE A LA DGFIP NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Tous à l'HMI unitaire le mardi 14 janvier à 9h30 salle Kergus (entrée ex-TG, coté avenue janvier), jour du CTL suppressions d'emplois

**29000 suppressions d'emplois aux finances publiques depuis 2002
2002 suppressions d'emplois pour 2014 dont 28 à la DRFIP 35 !**

Le constat sur les effets de cette poursuite de la course folle aux suppressions d'emplois est sans appel : chaque jour, la dégradation des conditions de travail s'accélère, pendant que la qualité du service régresse et que la charge de travail explose. Les agents sont à bout de souffle sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois, des restrictions budgétaires, de l'accroissement continu de la fréquentation de nos services et des restructurations.

Le 9 janvier 2014, l'administration locale a convoqué un Comité Technique Local avec pour ordre du jour les 28 nouvelles suppressions d'emplois dans notre département pour 2014. Suite à notre boycott, la direction a reconvoqué le CTL pour le 14 janvier.

Les organisations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFTD de la DRFIP35 ont décidé de boycotter également cette réunion. Il est hors de question pour les organisations syndicales d'aller discuter des localisations des suppressions d'emplois. Pour nous, la réponse à apporter à ces suppressions d'emplois, c'est la grève. C'est pourquoi nos sections appelleront à la journée nationale d'action aux finances publiques, de grève et de manifestation le 20 mars 2014.

- **Aucune suppression d'emplois,**
- **Arrêt des restructurations,**
- **Maintien de l'intégralité des missions,**
- **Maintien de l'ensemble du réseau de proximité,**
- **Arrêt de la démarche stratégique.**

Nous vous invitons à une HMI unitaire le mardi 14 janvier à 9h30 salle Kergus (entrée ex-TG, coté avenue janvier), afin d'interpeller le directeur pour exiger l'arrêt des suppressions d'emplois et faire valoir vos revendications.

NB: l'HMI couvre les agents de la RAN de Rennes.

Les agents qui travaillent en dehors de la Cité administrative de Rennes pourront bénéficier d'une autorisation d'absence d'une heure plus les délais de route.